HONORAIRES

du cabinet de pédicurie-podologie

Fédération Nationale des PODOLOGUES

Actes	Tarif du cabinet	Prise en charge Assurance Maladie

Nom : Prénom :

Est pédicure-podologue titulaire du diplôme d'état de pédicure-podologue et inscrit au tableau de l'ordre sous le numéro :

Votre pédicure-podologue a souscrit une couverture d'assurance au titre de la responsabilité civile professionnelle (RCP) auprès de la compagnie d'assurance sous le numéro de contrat :

Votre pédicure podologue est **conventionné(e) et pratique des honoraires conformes aux tarifs de la Sécurité Sociale pour les actes pris en charge par l'assurance maladie**. Votre pédicure podologue pratique aussi des actes **ne bénéficiant pas de remboursement**. Ces derniers sont à **honoraires libres**.

INFORMATION IMPORTANTE

Fédération Nationale des PODOLOGUES

POUR LES BENEFICIAIRES DES AIDES MEDICALES D'ETAT C2S, ACS

La convention nationale des pédicures podologues avec l'assurance maladie prévoit **une prise en charge à 100% des actes de traitement de verrues**, des **soins pour patients diabétiques** à risque podologique **(grade 2 et 3), et, sur prescription médicale par un oncologue seulement, des actes de soin sur patient sous chimiothérapie.**

Tout autre acte (soins de pédicurie et orthèses plantaires comprises), **sera en partie ou totalement à votre charge**.

Votre pédicure podologue ne peut être mis en cause de ce fait et n'en est nullement responsable.

HONORAIRES

du cabinet de pédicurie-podologie

Fédération Nationale des PODOLOGUES

Actes	Tarif du cabinet	Prise en charge Assurance Maladie

Nom : Prénom :

Est pédicure-podologue titulaire du diplôme d'état de pédicure-podologue et inscrit au tableau de l'ordre sous le numéro :

Votre pédicure-podologue a souscrit une couverture d'assurance au titre de la responsabilité civile professionnelle (RCP) auprès de la compagnie d'assurance

sous le numéro de contrat :

Votre pédicure podologue est **conventionné(e) et pratique des honoraires conformes aux tarifs de la Sécurité Sociale pour les actes pris en charge par l'assurance maladie**. Votre pédicure podologue pratique aussi des actes **ne bénéficiant pas de remboursement**. Ces derniers sont à **honoraires libres**.

POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES MÉDICALES D'ÉTAT C2S, ACS

La convention nationale des pédicures podologues avec l'assurance maladie prévoit une prise en charge à 100% des actes de traitement de verrues, des soins pour patients diabétiques à risque podologique (grade 2 et 3), et, sur prescription médicale par un oncologue seulement, des actes de soin sur patient sous chimiothérapie.

Tout autre acte (soins de pédicurie et orthèses plantaires comprises), sera en partie ou totalement à votre charge.

Votre pédicure podologue ne peut être mis en cause de ce fait et n'en est nullement responsable.

HONORAIRES

du cabinet de pédicurie-podologie

Fédération Nationale des PODOLOGUES

POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES MÉDICALES D'ÉTAT C2S, ACS

La convention nationale des pédicures podologues avec l'assurance maladie prévoit une prise en charge à 100% des actes de traitement de verrues, des soins pour patients diabétiques à risque podologique (grade 2 et 3), et, sur prescription médicale par un oncologue seulement, des actes de soin sur patient sous chimiothérapie.

Tout autre acte (soins de pédicurie et orthèses plantaires comprises), sera en partie ou totalement à votre charge.

Votre pédicure podologue ne peut être mis en cause de ce fait et n'en est nullement responsable.

Actes	Tarif du cabinet	Prise en charge Assurance Maladie

Nom : Prénom :

Est pédicure-podologue titulaire du diplôme d'état de pédicure-podologue et inscrit au tableau de l'ordre sous le numéro :

Votre pédicure-podologue a souscrit une couverture d'assurance au titre de la responsabilité civile professionnelle (RCP) auprès de la compagnie d'assurance

sous le numéro de contrat :

Votre pédicure podologue est conventionné(e) et pratique des honoraires conformes aux tarifs de la Sécurité Sociale pour les actes pris en charge par l'assurance maladie. Votre pédicure podologue pratique aussi des actes ne bénéficiant pas de remboursement. Ces derniers sont à honoraires libres.